



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## économies d'énergie

Question écrite n° 84364

### Texte de la question

M. Jean-Louis Touraine attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur la question des économies d'énergie. En effet, une étude menée par l'UFC-Que choisir du Rhône relève que les appareils électroménagers peu énergivores ne connaissent pas un vif succès à l'achat. Pour preuve, sur 177 réfrigérateurs et sèche-linge, seulement 23 ont été signalés comme étant de classe AA++ ou de classe A dans les rayons de magasins situés à Lyon et à Villefranche-sur-Saône. Par ces temps de crise, il serait préférable d'inciter les consommateurs à opter pour des appareils peu énergivores, en étendant le dispositif du bonus-malus à la manière du secteur automobile, lequel a stimulé la vente de voitures moins polluantes. Cela permettra de diminuer la consommation d'énergie des ménages donc de favoriser leur pouvoir d'achat et aura des conséquences positives pour la sauvegarde de l'environnement. Une extension à d'autres secteurs a déjà été envisagée par le passé sans toutefois aboutir. Il lui demande, en conséquence, si le dispositif du bonus-malus, qui permettra de favoriser la vente de produits à basse consommation et aura des répercussions positives pour l'environnement, va être étendu aux appareils électroménagers.

### Texte de la réponse

Agir sur les modes de production et de consommation est une composante stratégique majeure pour orienter l'économie vers plus de durabilité. Parmi les engagements du Grenelle de l'environnement figurent des éléments novateurs en faveur d'une consommation plus durable : c'est notamment le cas de mesures informatives, tel l'affichage des caractéristiques environnementales des produits, ou incitatives d'un point de vue financier, tel le bonus-malus mis en place sur les véhicules particuliers. Le bonus-malus automobile est un bon exemple de ce que peut apporter une mesure d'incitation à caractère économique, dès lors qu'elle est associée à une information simple. Depuis la mise en oeuvre du dispositif, les émissions de CO<sub>2</sub> moyennes des véhicules neufs ont baissé de manière spectaculaire, de 148 gCO<sub>2</sub>/km en 2007 à 132,8 gCO<sub>2</sub>/km en 2009. La France est ainsi aujourd'hui en tête du classement européen en matière d'émissions de CO<sub>2</sub>/km. Ce succès appelle naturellement la création de nouveaux bonus-malus, sur d'autres types de produits, quand cela s'avère pertinent tant d'un point de vue environnemental qu'économique. Trois conditions doivent être satisfaites pour le choix des produits concernés : le critère retenu pour attribuer le bonus ou assujettir le malus devra être fondé sur une mesure incontestable de l'impact environnemental (émissions de CO<sub>2</sub>, consommation d'électricité...) ; le pouvoir d'achat des populations les plus fragiles ne devra pas être affecté par la mise en place d'un bonus-malus. L'électroménager constitue un exemple, parmi d'autres, de cette difficulté particulière : les appareils les plus économes en énergie sont aussi les plus chers. Mettre en place un bonus-malus pourrait, certes, réduire leur prix pour l'ensemble des consommateurs mais aussi profiter en priorité aux personnes les plus aisées qui les auraient de toutes façons achetés, tandis que les plus faibles revenus se verraient contraints d'acquitter un malus sur l'achat d'équipements de faible efficacité énergétique et dont le coût d'usage est important. Cet effet d'aubaine ne serait pas acceptable. Il convient ainsi d'évaluer précisément la dispersion des prix de vente au sein de chaque catégorie de produit et de chaque classe énergétique, afin de garantir aux revenus les plus

modestes, l'existence effective d'alternatives d'achats plus durables à des prix d'achat qui leur soient accessibles ; le dispositif de bonus-malus doit être équilibré budgétairement. Par ailleurs, l'affichage environnemental permet d'orienter efficacement consommateurs, producteurs et distributeurs vers les produits les plus vertueux pour l'environnement en apportant des données objectives sur les principaux impacts environnementaux des produits. L'étiquette énergie sur les réfrigérateurs, par exemple, s'est révélée un instrument puissant : elle a permis aux consommateurs de faire un choix « responsable » mais aussi d'inciter les industriels à faire des efforts pour faire évoluer leur offre vers les produits les mieux classés et faire disparaître des rayons les produits les moins performants. Son actualisation prochaine au niveau européen devrait permettre de renforcer son impact. Les mesures de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (LENE) ne pourront que renforcer l'intérêt d'afficher une bonne performance énergétique puisqu'elles imposent l'affichage de la classe énergétique dans toute publicité faisant référence au prix des équipements, et de manière aussi visible et lisible que ce dernier.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Louis Touraine](#)

**Circonscription :** Rhône (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 84364

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** Écologie, énergie, développement durable et mer

**Ministère attributaire :** Écologie, énergie, développement durable et mer

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 juillet 2010, page 8007

**Réponse publiée le :** 12 octobre 2010, page 11170